



RAPPORT ANNUEL 2019

Le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets

SMICTOM de L'Ouest Audois

Site internet : www.smictom-oustaudois.fr

E-mail : secretariat@smictom-oustaudois.fr

Tel : 04.68.94.18.63

SOMMAIRE

A - PRESENTATION DU SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

- 1 - Les compétences
- 2 - L'assemblée délibérante
- 3 - Le personnel – Organigramme
- 4 - Le périmètre
- 5 - La population
- 6- La participation financière des communes adhérentes

B - LES COLLECTES

- 1 - La collecte des recyclables
 - Collecte du verre
 - Collecte du tri sélectif
 - Changement du mode de collecte
 - Résultats du tri sélectif

- 2 - La collecte des ordures ménagères
 - L'organisation des collectes
 - Les résultats
 - La redevance spéciale

- 3 - Résultat des déchets ménagers collectés
 - Evolution de nos déchets ménagers collectés

- 4 - Le coût de la collecte des déchets

C - LES ESPACES ECOLOGIQUES (DECHETERIES)

- 1 - Localisation des Espaces Ecologiques
- 2 - Horaires d'ouverture
- 3 - Les déchets accueillis
- 4 - Les conditions d'accès aux Espaces Ecologiques
 - L'accès aux particuliers
 - L'accès aux professionnels
- 5 - Récapitulatif des tonnages collectés par le SMICTOM en déchèteries

D- ACTION DE COMMUNICATION

E - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

A) PRESENTATION DU
SMICTOM
DE L'OUEST AUDOIS

1. LES COMPETENCES

➤ Les collectes :

Le SMICTOM de l'Ouest Audois est un Syndicat Mixte ayant pour compétence la COLLECTE des ordures ménagères de deux Communautés de Communes qui représentent 57 Communes :

- La Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois
- La Communauté de Communes « Piège – Lauragais – Malepère »

La compétence collecte du SMICTOM de l'Ouest Audois s'organise autour de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles, et des emballages ménagers recyclables (tri sélectif & verre). Ces différentes collectes sont réalisées par un prestataire de service : la Société Suez Environnement dans le cadre d'un marché public.

Les compétences transport et traitement ont été transférées à COVALDEM11.

Le SMICTOM de l'Ouest Audois gère huit Espaces Ecologiques (déchèteries) : BELPECH, BRAM, CASTELNAUDARY, FANJEUX, LABASTIDE D'ANJOU, MONTREAL, SAINT PAPOUL et VILLENEUVE-LA-COMPTAL.

➤ La communication :

Par la délibération 20180015 du 10 octobre 2018, la compétence communication a été transférée au COVALDEM11.

Le COVALDEM11 sensibilise sur l'extension de consigne de tri.

Le Smictom de l'Ouest Audois met en place un nouveau mode de collecte pour passer de caissette individuelle au conteneur de regroupement.

Dans le cadre de ce changement de mode de collecte du SMICTOM de l'Ouest Audois a conservé l'Ambassadrice de tri afin de communiquer sur ce nouveau mode de collecte.

(Développé dans le Chapitre D « Actions de Communications »).

2. L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU SYNDICAT

Le Bureau du SMICTOM de l'Ouest Audois compte 1 Président, 7 Vice-Présidents.

Président du Smictom de l'Ouest Audois
Alain CARLES

Vice-président du Smictom de l'Ouest Audois	
1 ^{ER} vice-président	Jacques DANJOU
2 ^{ème} vice-président	Evelyne GUILHEM
3 ^{ème} vice-président	Pierre VIDAL
4 ^{ème} vice-président	Christophe PRADEL
5 ^{ème} vice-président	Jérôme DARFEUILLE
6 ^{ème} vice-président	Francis ANDRIEU
7 ^{ème} vice-président	Christophe BRUNEL

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois compte 35 délégués titulaires et autant de délégués remplaçants élus par les 2 Communauté de Communes.

Représentants de la CCCLA au Smictom de l'Ouest Audois	
Elus	Suppléants
GIESE Peter	RAVET Fabienne
GUILHEM Evelyne	CHABERT Sabine
VAREILLE Marie-Jeanne	ROMMELAERE Florence
BRUNEL Christophe	CUNG Jacques
GALINIER Alain	BUISSON Brigitte
GUY Raymond	PONS Bernard
MARCOS Juan-Carlos	NEWMAN Sylvette
MORIN Didier	AIT MOUH Omar
CARLES Alain	SEMAT Stéphane
YUS Joseph	REYNES Georges
PRADEL Christophe	RIVIERE Philippe
HENNEBELLE Jean-Luc	MELIX Sandrine
DELRIEU Jean-Pierre	CASSES Christelle
CASSAN Renée	SERRES Charly
LOPEZ Frédéric	ANDRE Michèle
ANDRIEU Catherine	HADJADJ Catherine
DE PRADIER D'AGRAIN Armand	MONTECH Gérard
CALMETTES Didier	MURAT Jérôme
ANTOINE Hervé	LINCOU Jean-Claude
BROUSSE Michel	VIDAL Bernard

Représentants de la CCPLM au Smictom de l'Ouest Audois	
Elus	Suppléants
DARFEUILLE Jérôme	IZARD Claude
VIDAL Pierre	SARDA Jean-Baptiste
ANDRIEU Francis	MATTIA Didier
ROUQUET Alain	ASENSIO Brice
JUN Denis	MONMEGE Jean-Michel
CALMON Régis	PEYRAS Benjamin
ROBERT Richard	STEENKESTE Yolande
TANNEAU Gilles	SOLER Floréal
RIOU Daniel	GALANT Michel
OURLIAC Christian	LUCATO Christian
BROSSE Christian	LEGROS Dominique
CAZENAVE Serge	HUGONNET Jean-Marc
ALRIC Didier	CAZAL Pierre
TOURNIER Guy	SERRANO Serge
DANJOU Jacques	STRAMLER Rachael

3- LE PERSONNEL

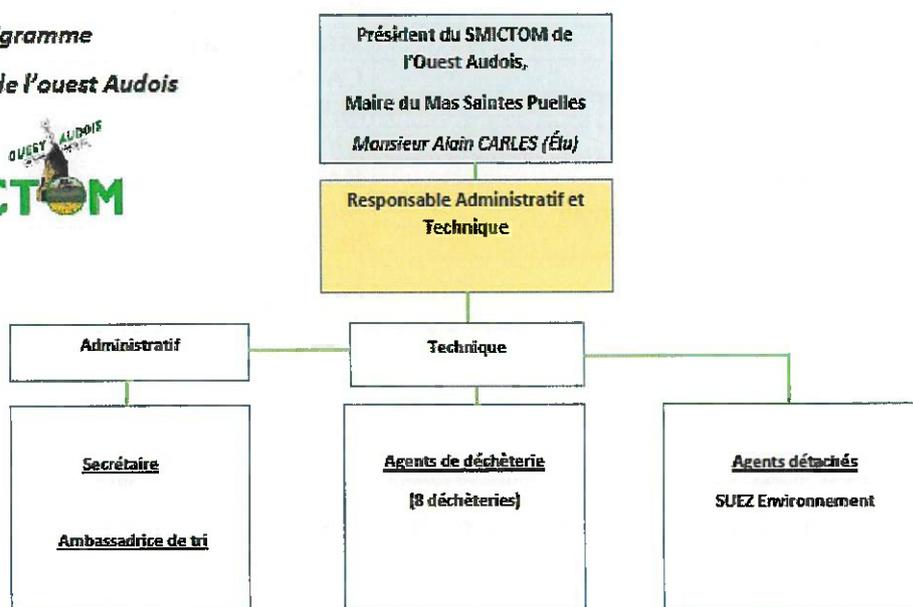
Le personnel du Smictom de l'Ouest Audois est composé de :

- 1 responsable administratif et technique
- 1 secrétaire
- 1 ambassadrice du tri
- 13 Agents de déchèterie

Personnel détaché du SMICTOM chez SUEZ Environnement :

- 2 chauffeurs bennes

Organigramme
Du SMICTOM de l'ouest Audois

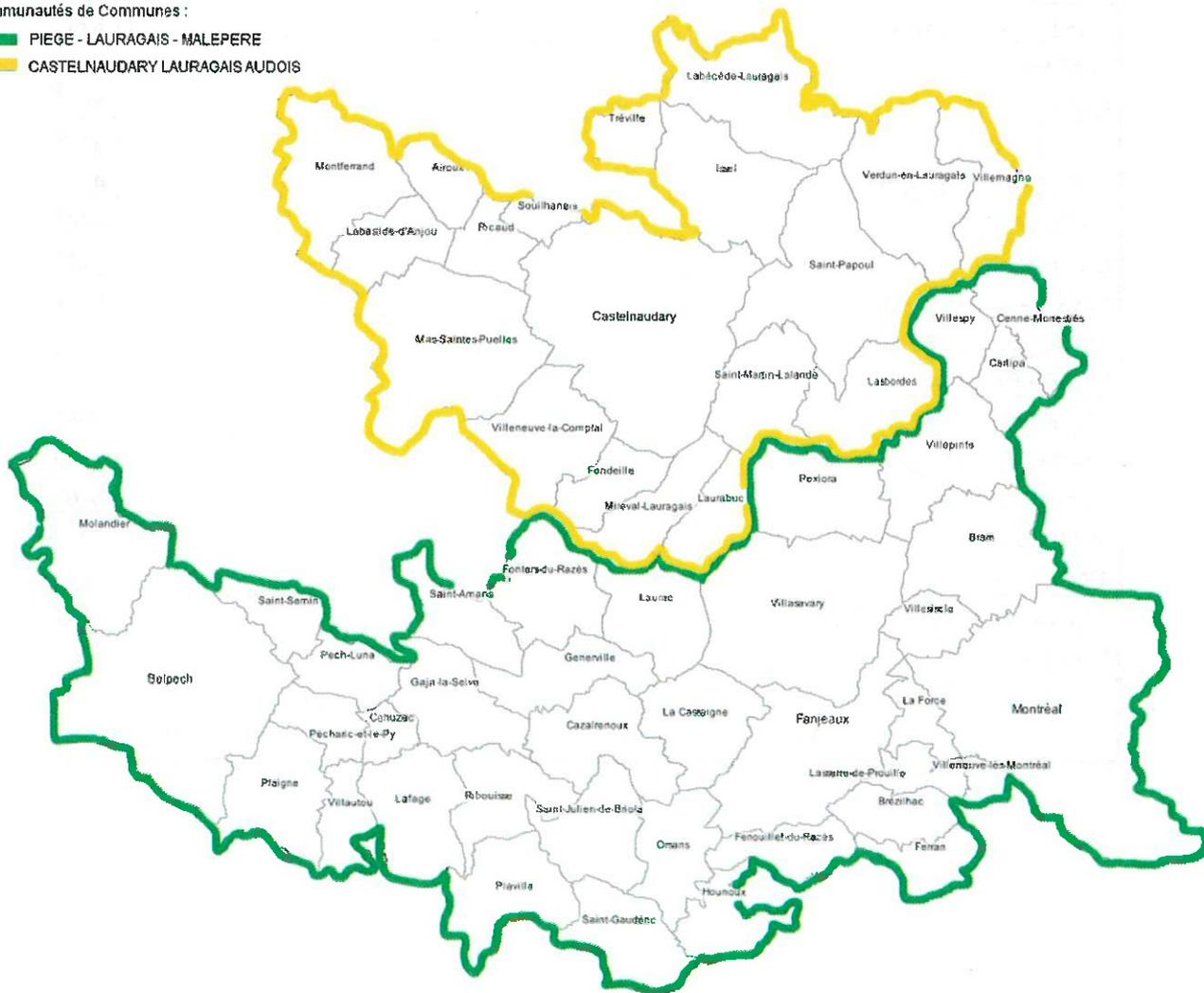


4- LE PERIMETRE



Communautés de Communes :

- PIEGE - LAURAGAIS - MALEPERE
- CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS



5- LA POPULATION

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS	38 508 habitants	57 Communes
Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois (C.C.C.L.A.)	22 240 habitants	19 Communes
Communauté de Communes "Piège - Lauragais - Malepère" (C.C.P.L.M.)	16 268 habitants	38 Communes

➤ Population de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :

CCCLA Population	
AIROUX	160
CASTELNAUDARY	11 678
FENDEILLE	592
ISSEL	500
LABASTIDE D'ANJOU	1 312
LABECEDE LAURAGAIS	430
LASBORDES	840
LAURABUC	414
MAS SAINTES PUELLES	935
MIREVAL LAURAGAIS	161
MONTFERRAND	554
RICAUD	308
SAINT MARTIN LALANDE	1 136
SAINT PAPOUL	816
SOULHANELS	443
TREVILLE	106
VERDUN EN LAURAGAIS	284
VILLEMAGNE	271
VILLENEUVE LA COMPTAL	1 300
TOTAL CCCLA	22 240

➤ Population de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère :

CCPLM Population	
BELPECH	1 295
BRAM	3 370
CAHUZAC	37
CARLIPA	336
CAZALRENOUX	88
CENNE-MONESTIES	405
FANJEAUX	903
FONTERS DU RAZES	76
LA FORCE	220
GAJA LA SELVE	147
GENERVILLE	63
LA CASSAIGNE	206
LAFAGE	87
LASSERRE DE PROUILLE	257
LAURAC	179
MOLANDIER	243
MONTREAL	2 085
ORSANS	96
PECH LUNA	86
PECHARIC ET LE PY	26
PEXIORA	1 301
PLAIGNE	115
PLAVILLA	120
RIBOUISSE	115
SAINT AMANS	66
SAINT GAUDERIC	100
SAINT JULIEN DE BRIOLA	84
SAINT SERVIN	39
VILLASAVARY	1 250
VILLAUTOU	61
VILLENEUVE LES MONTREAL	273
VILLEPINTE	1 263
VILLESISCLE	381
VILLESPIY	368
BREZILHAC	176
FENOUILLET DU RAZES	93
FERRAN	114
HOUNOUX	144
TOTAL CCPLM	16 268

6- LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES ADHERENTES

La principale ressource financière du SMICTOM de l'Ouest Audois provient de la participation des deux Communautés de Communes fixée en 2019 à 122,00 Euros par habitant.

Cette participation comprend :

- La collecte des **Ordures Ménagères Résiduelles** en bacs de regroupement,
- La collecte du **Tri sélectif** en caissette jaune ou bac de regroupement couvercle jaune,
- La collecte du **Verre** en colonne d'apport volontaire,
- L'accès aux habitants des 8 Espaces Ecologique (déchèteries),
- Le lavage des conteneurs des Ordures Ménagères 3 fois par an,
- La remise de 2 rouleaux de 25 sacs à ordures ménagères pour chaque habitant du Smictom de l'Ouest Audois (soit une moyenne de 1 sac par semaine par habitant),
- La mise à disposition d'une ambassadrice de tri afin d'animer les différents événements locaux ou pour expliquer, le nouveau mode de collecte,

A la participation de base peuvent s'ajouter ;

- Des tournées de collectes d'ordures ménagères supplémentaires en fonction de la taille ou de la demande des communes, ou de périodes stratégiques (par exemple l'été),
- Du maintien de la collecte du verre en Caissette,
- Des nettoyages des marchés hebdomadaire,
- De la collecte effectuée en colonnes enterrées.

Ces options sont prises en accord avec les Communautés de Communes qui versent mensuellement la participation financière de leurs communes adhérentes au SMICTOM DE L'OUEST AUDIOIS.



LAVAGE DES CONTENEURS 1

B - LES COLLECTES

1- LA COLLECTE DES RECYCLABLES

➤ La collecte du verre :



Depuis le 1^{er} janvier 2016, et afin de répondre à la recommandation R437 de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie mettant en évidence la pénibilité du tri au camion, le SMICTOM de l'Ouest Audois a changé le mode de collecte des emballages en verre sur son territoire (sauf à Castelnaudary).



Ces emballages collectés auparavant en porte à porte via les caissettes jaunes sont désormais amenés dans des colonnes « vertes » d'apport volontaire. Le SMICTOM a, pour cette nouvelle collecte augmenté son parc de points d'apport volontaire de plus d'une centaine de colonnes.

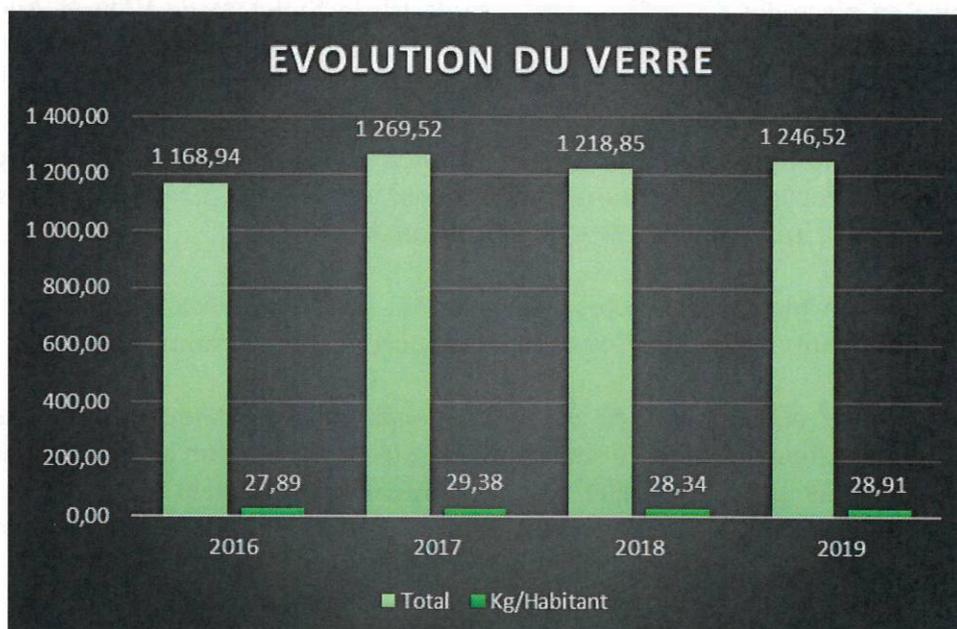
La collecte des colonnes s'effectue par notre prestataire de collecte, SUEZ Environnement et par camion grue.



Afin de réduire le coût de collecte, les niveaux de remplissage sont relevés chaque semaine par les agents de collectes des ordures ménagères, puis, le déplacement du camion n'est déclenché que lorsqu'une tournée est optimisée.

Au moment de la mise en place des colonnes à verre, nous avons constaté une augmentation de verre collecté par habitant. Depuis, la collecte du verre reste constante alors qu'une amélioration par rapport au niveau national par habitant peut être faite.

EVOLUTION DU VERRE				
Années	2016	2017	2018	2019
Janvier	121,32	125,96	107,56	113,30
Février	67,92	74,14	90,23	73,36
Mars	83,21	98,02	71,96	85,10
Avril	72,36	97,56	107,97	104,98
Mai	99,68	103,58	109,69	93,06
Juin	88,14	105,30	101,98	118,58
Juillet	112,90	116,82	124,30	134,16
Août	141,86	151,41	137,70	139,12
Septembre	129,04	116,21	94,58	112,20
Octobre	72,43	91,98	101,12	99,06
Novembre	80,80	102,97	83,28	95,48
Décembre	99,28	85,57	88,48	78,12
Total	1 168,94	1 269,52	1 218,85	1 246,52
Nb d'habitants	41 914	43 214	43 008	43 112
Kg/Habitant	27,89	29,38	28,34	28,91



➤ La collecte du tri sélectif :

GRAND CHANGEMENT DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2018

Depuis le 1^{er} juillet 2018, le Smictom de l'Ouest Audois organise un nouveau mode de collecte du tri sélectif :



Le Smictom de l'Ouest Audois s'est associé avec le COVALDEM11 pour répondre à l'appel à projet de CITEO sur :

- L'optimisations des collectes (répondu par le SMICTOM de l'Ouest Audois).
- L'extension des consignes de tri (répondu par le COVALDEM11)

Nous sommes lauréats pour cet appel à projet, et de ce fait, nous avons commencé à changer de mode de collecte pour le tri sélectif.

Pour la mise en place des nouvelles consignes de tri, le Smictom de l'Ouest Audois a préféré l'associer avec le nouveau mode de collecte, qui est beaucoup mieux adapté que les caissettes jaunes.

Trimestriellement, le Smictom de l'Ouest Audois en concertation avec son collecteur « SUEZ Environnement » prépare chaque tournée, les propose aux élus de chaque commune, afin que ces derniers prévoient la mise en place de chaque conteneur.

Lorsque la mise en place est effectuée, le Smictom de l'Ouest Audois organise des réunions publiques d'informations pour tout les habitants concernés par ces nouveautés.

En faisant cela, le déploiement en est ralenti, car chaque tournée est repensée dans son intégralité afin de rationaliser les kilomètres parcourus par le camion afin de diminuer le cout de collecte, mais, nous constatons que les administrés comprennent et adhèrent mieux à ce changement car la progression des tonnages de tri sélectif est au-delà de nos espérances.

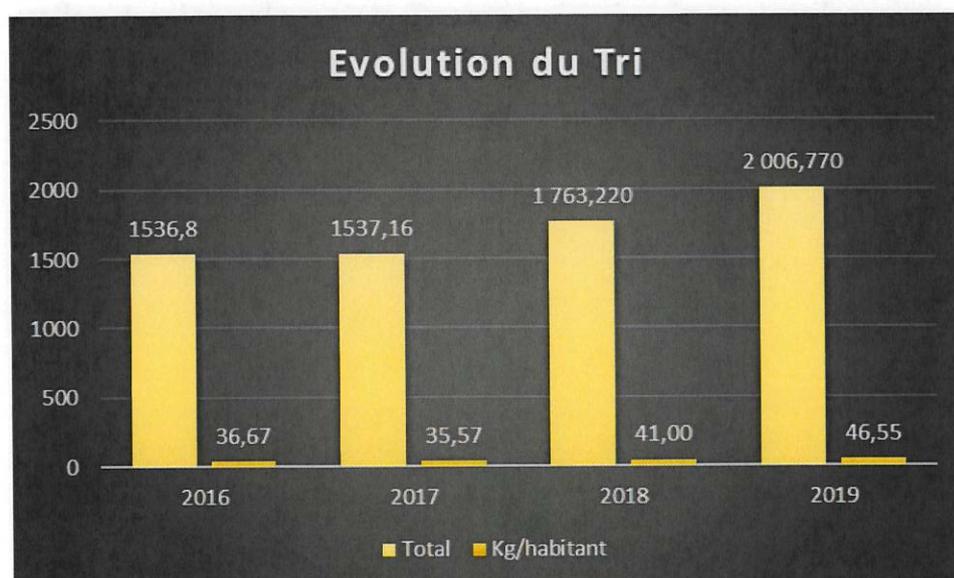
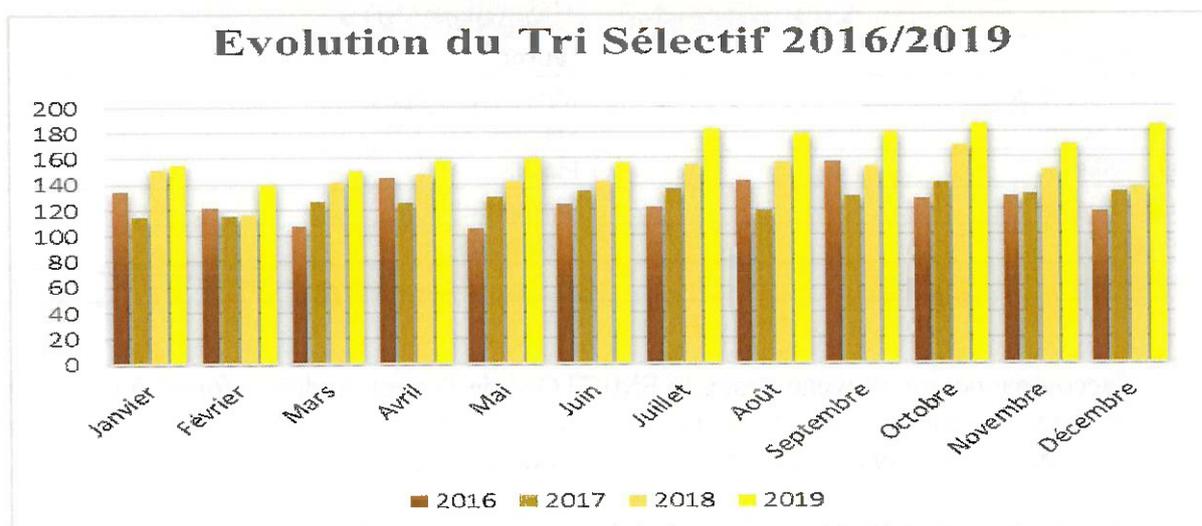
Changement au 1^{er} juillet 2018	
Airoux	Montferrand
Labastide d'Anjou	Ricaud
Mas Saintes Puelles	Souilhanel
Changement au 1^{er} janvier 2019	
Belpech	Saint Sernin
Cahuzac	Pécharic et le Py
Molandier	Pech Luna
Saint Amans	
Changement au 1^{er} avril 2019	
Carlipa	Villemagne
Cenne Monestier	Villespy
Verdun en Lauragais	
Changement au 1^{er} juillet 2019	
Saint Martin Lalande	
Saint Papoul	
Lasbordes	
Changement au 1^{er} octobre 2019	
Cazalrenoux	Laurac
Fonters du Razès	Mireval Lauragais
Gaja la Selve	Plaigne
Generville	Plavilla
La Cassaigne	Ribouisse
Lafage	Villautou
Laurabuc	

Afin d'accompagner ce nouveau geste, le SMICTOM de l'Ouest Audois a fourni à chaque foyer des communes concernées un sac de pré-collecte pour que chaque administré puisse aisément amener ses déchets recyclables au point d'apport volontaire le plus proche.

Ce nouveau mode de collecte, permet à la fois de mettre en pratique les nouvelles consignes de tri et de rationaliser le nombre de kilomètres effectués par le camion de collecte.

➤ Les résultats de la collecte du tri :

EVOLUTION DU TRI DE 2017 à 2019				
	2016	2017	2018	2019
Janvier	134,14	114,42	151,710	154,840
Février	122,14	115,92	116,450	139,600
Mars	107,21	126,56	141,220	150,640
Avril	145,06	125,52	147,490	158,700
Mai	105,85	129,48	142,070	160,680
Juin	124,54	134,28	142,740	157,260
Juillet	121,74	136,37	154,640	183,340
Août	142,78	119,01	156,920	178,950
Septembre	157,08	130,17	152,820	180,220
Octobre	127,96	140,54	169,740	186,460
Novembre	129,94	131,49	150,620	170,460
Décembre	118,36	133,4	136,800	185,620
Total	1536,8	1537,16	1 763,220	2 006,770
Nomb. Habitants	41 914	43 214	43 008	43 112
Kg/habitant	36,67	35,57	41,00	46,55



Depuis la mise en place des bacs de regroupement en juillet 2018, nous constatons une très belle évolution du tonnage de tri sélectif.

Tous les emballages collectés lors des différentes collectes de tri sélectif sont acheminés par notre prestataire de services Suez Environnement jusqu'au quai de transfert du COVALDEM11 situé à Fendeille.



2 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Ordures Ménagères Résiduelles : *part des ordures ménagères restant après collectes sélectives.*



➤ L'organisation de la collecte

Les ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) sont collectées :

- En conteneurs de regroupement pour la majorité de communes du Smictom de l'Ouest Audois,
- En colonnes enterrées pour une partie Castelnaudary,
- Toujours en porte à porte pour une minorité de communes du Smictom de l'Ouest Audois.

La fréquence de collecte est de :

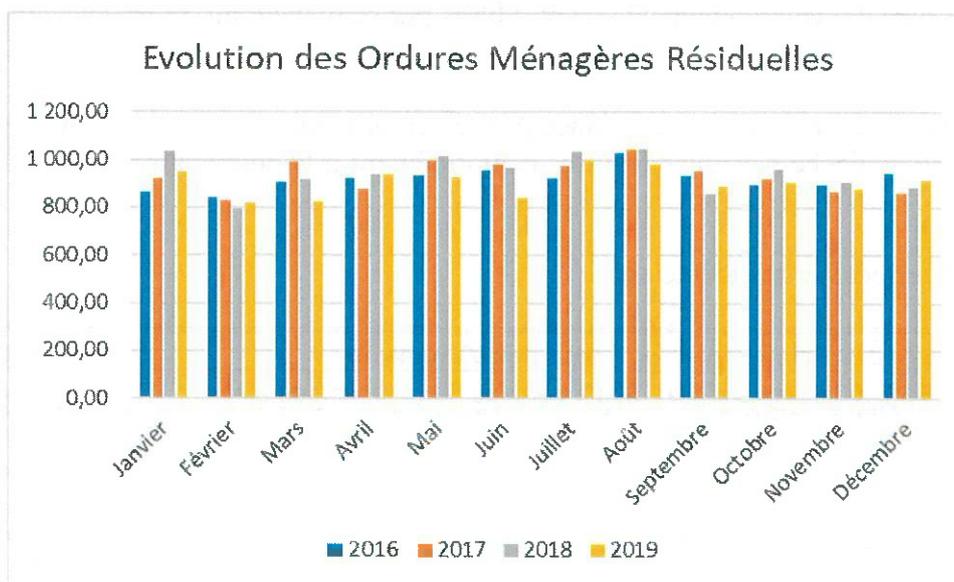
- **2 collectes hebdomadaires pour les communes de :**
Castelnaudary, Bram, Labastide d'Anjou, Lasbordes, Mas Saintes Puelles, Saint Martin-Lalande, Villeneuve-la-Comptal, Fanjeaux, Pexiora, Villasavary et Villepinte
- **1 collecte hebdomadaire** pour les autres communes.

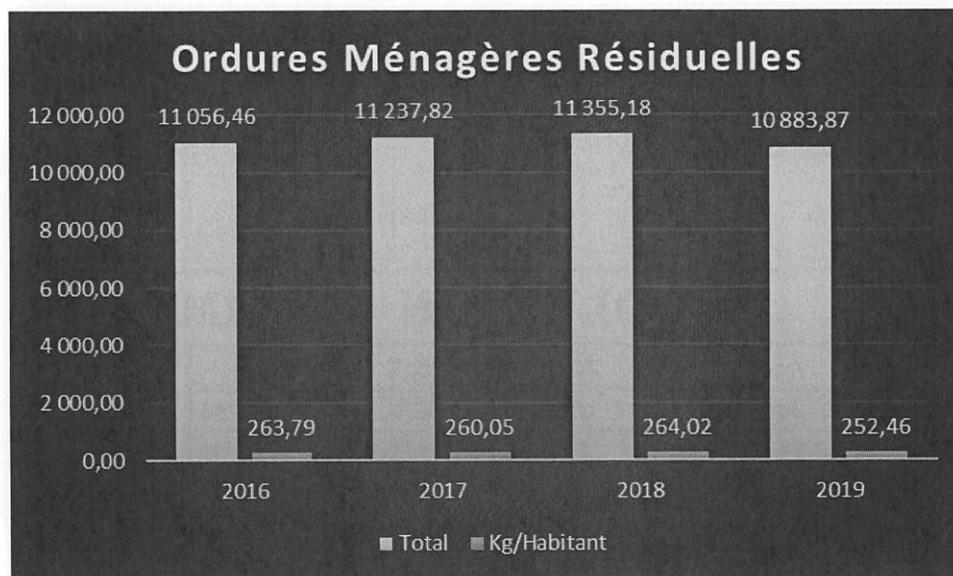
Les **O.M.R.** collectées sur le territoire du SMICTOM de l'Ouest Audois sont traitées au Centre d'Enfouissement Technique de Lambert.

Chaque tonne collectée est prise en charge au départ de Fendeille, transportée, traitée puis facturée par le COVALDEM11.

➤ Les résultats

EVOLUTION des OM				
Années	2016	2017	2018	2019
Janvier	861,80	920,39	1 037,34	950,93
Février	840,06	831,94	792,01	821,72
Mars	908,74	993,29	916,27	827,26
Avril	923,93	882,50	939,59	937,59
Mai	936,06	995,89	1 011,93	925,71
Juin	955,43	980,98	964,89	843,59
Juillet	923,78	973,80	1 036,41	998,92
Août	1 032,04	1 047,50	1 048,36	982,50
Septembre	935,34	956,05	859,20	888,50
Octobre	895,10	922,15	958,74	906,72
Novembre	898,59	870,40	907,27	882,55
Décembre	945,59	862,93	883,17	917,88
Total	11 056,46	11 237,82	11 355,18	10 883,87
Nb d'habitants	41 914	43 214	43 008	43 112
Kg/Habitant	263,79	260,05	264,02	252,46





En 2018, le SMICTOM a collecté **11 355,18 tonnes** d’ordures ménagères résiduelles alors qu’en 2019, celui-ci est de **10 883,87 tonnes** ;

**Soit 471,31 Tonnes de moins
Alors que la population a augmenté.**

Le poids par habitant d’ordures ménagères collectées a ainsi baissé passant en 2018 de 264,02 kilos d’ordures ménagères par habitant à **252,46 kilos par habitant en 2019**.

➤ **Redevance Spéciale**

Le SMICTOM assure une collecte spécifique pour les entreprises et établissements publics produisant plus de deux conteneurs de 660 litres par semaine (soit 38 producteurs concernés en 2019).

Chaque année, une convention est signée par ces établissements avec le SMICTOM sur la base d’un volume de déchets évalués en litres conformément à la délibération annuelle qui en fixe le tarif.

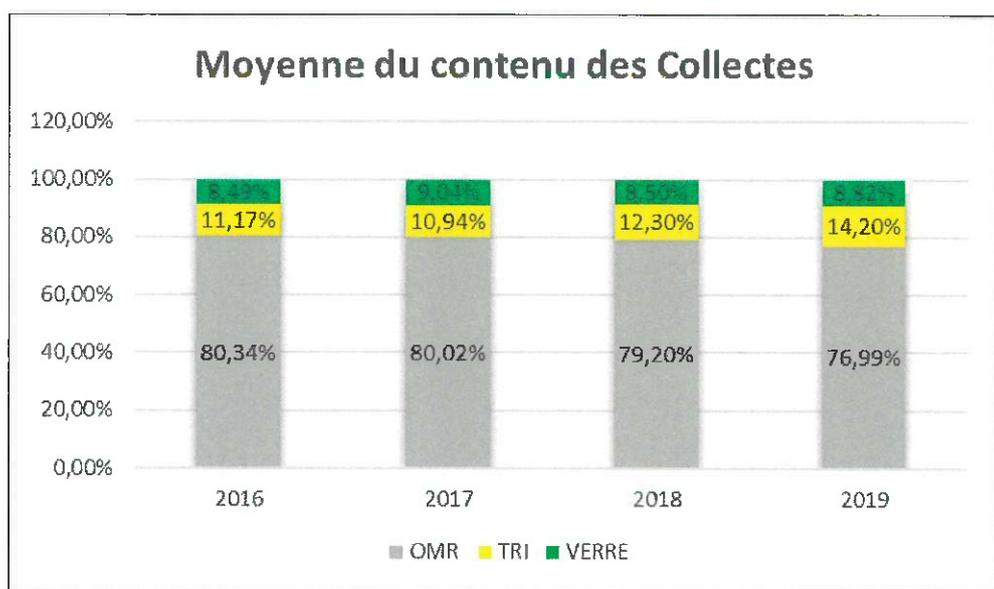
La redevance spéciale se calcule ainsi :

Moins de 68 640 litres produits - Soit 2 bacs de 660/semaine	0 Euros le litre
Au-delà de 68 640 litres produits - Soit à partir du 3ème bacs/semaine	0,037 Euros le litre

La Redevance Spéciale pour les ordures ménagères a rapportée au Smictom de l’Ouest Audois **171 561,15 euros** en 2019.

3 RESUME DES DECHETS MENAGERS COLLECTES

EVOLUTION des OM				
Années	2016	2017	2018	2019
Kg/Habitant	263,79	260,05	264,02	252,46
OMR	80,34%	80,02%	79,20%	76,99%
Kg/habitant	36,67	35,57	41,00	46,55
TRI	11,17%	10,94%	12,30%	14,20%
Kg/Habitant	27,89	29,38	28,34	28,91
VERRE	8,49%	9,04%	8,50%	8,82%



4 LE COUT DE LA COLLECTE DES DECHETS

Le Smictom de l'Ouest Audois a pour prestataire de collecte SUEZ Environnement pour les différentes collectes (Verre, Tri Sélectif, Ordures Ménagères Résiduelles).

Les dépenses liées à la collecte des déchets sont les suivantes :

- 2 130 348 € TTC pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables en porte à porte et bacs de regroupement,

- **40 € HT (soit 44 € TTC) la tonne pour la collecte des emballages en verre en colonne aérienne,**
- **142 € HT (soit 156,20 € TTC) la tonne pour la collecte des emballages ménagers recyclables, papiers & journaux en colonne aérienne.**

Cependant, les dépenses les plus importantes du Smictom de l'Ouest Audois ne sont pas liées à la collecte des déchets mais à leur traitement.

En effet le prix du traitement des déchets est délibéré par le COVALDEM11 dont le SMICTOM de l'Ouest Audois est adhérent pour la partie traitement.

Les emballages recyclables sont revendus par le COVALDEM11 qui octroi au SMICTOM de l'Ouest Audois une petite contrepartie financière après déduction du coût du transport.

La principale dépense reste le coût du traitement des ordures ménagères dont le prix à la tonne était de **193.12€ TTC** en 2018 et de **196.45 TTC** en 2019.

Ce prix est en augmentation et sera en 2020 de **200.95 € TTC**.

C – LES ESPACES
ECOLOGIQUES

(DECHETERIES)

1- LOCALISATION DES ESPACES ECOLOGIQUES



Gestion de 8 ESPACES ECOLOGIQUES :

- BELPECH ;
- BRAM ;
- CASTELNAUDARY ;
- FANJEUX ;
- LABASTIDE D'ANJOU ;
- MONTREAL ;
- SAINT PAPOUL ;
- VILLENEUVE LA COMPTAL.



2- HORAIRES D'OUVERTURE

DECHETERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BELPECH Croix Blanche 11420 BELPECH		9h – 12 h 14h – 17h		9h – 12 h 14h – 17h		9h – 12 h 14h – 17h
BRAM Route de Montréal 11150 BRAM	8h – 12h 14h – 17h	8h – 12h 14h – 17h	8h – 12h 14h – 17h		8h – 12h 14h – 17h	8h – 12h 14h – 17h
CASTELNAUDARY Chemin du Président 11400 CASTELNAUDARY	8h – 12h 14h – 17h	8h – 12h 14h – 17h	8h – 12h 14h – 17h	8h – 12h 14h – 17h	8h – 12h 14h – 17h	8h – 12h 14h – 17h
FANJEAUX Route de Mirepoix 11270 FANJEAUX				8h – 12h 14h – 17h		14h – 17h
LABASTIDE D'ANJOU Rue du Lavoir 11320 LABASTIDE D'ANJOU		8h – 12h 14h – 17h				8h – 12h 14h – 17h
MONTREAL Chemin de Marquéfables RD119 – Direction Mirepoix 11290 MONTREAL		8h – 12h 14h – 17h		8h – 12h 14h – 17h		8h – 12h 14h – 17h
SAINT PAPOUL Chemin du Terrier 11400 SAINT PAPOUL			8h – 12h 14h – 17h			14h – 17h
VILLENEUVE LA COMPTAL Chemin de Laval-Basse 11400 VILLENEUVE LA COMPTAL		8h – 12h 14h – 17h				8h – 12h

3- LES DECHETS ACCUEILLIS

Le fonctionnement des Espaces Ecologiques du SMICTOM est fixé par Règlements Intérieurs.

En 2018, toutes nos déchèteries ont été équipées de différents contenants afin de permettre à tous les habitants du Smictom de l'Ouest Audois de participer activement à l'allègement de nos déchets ultimes.

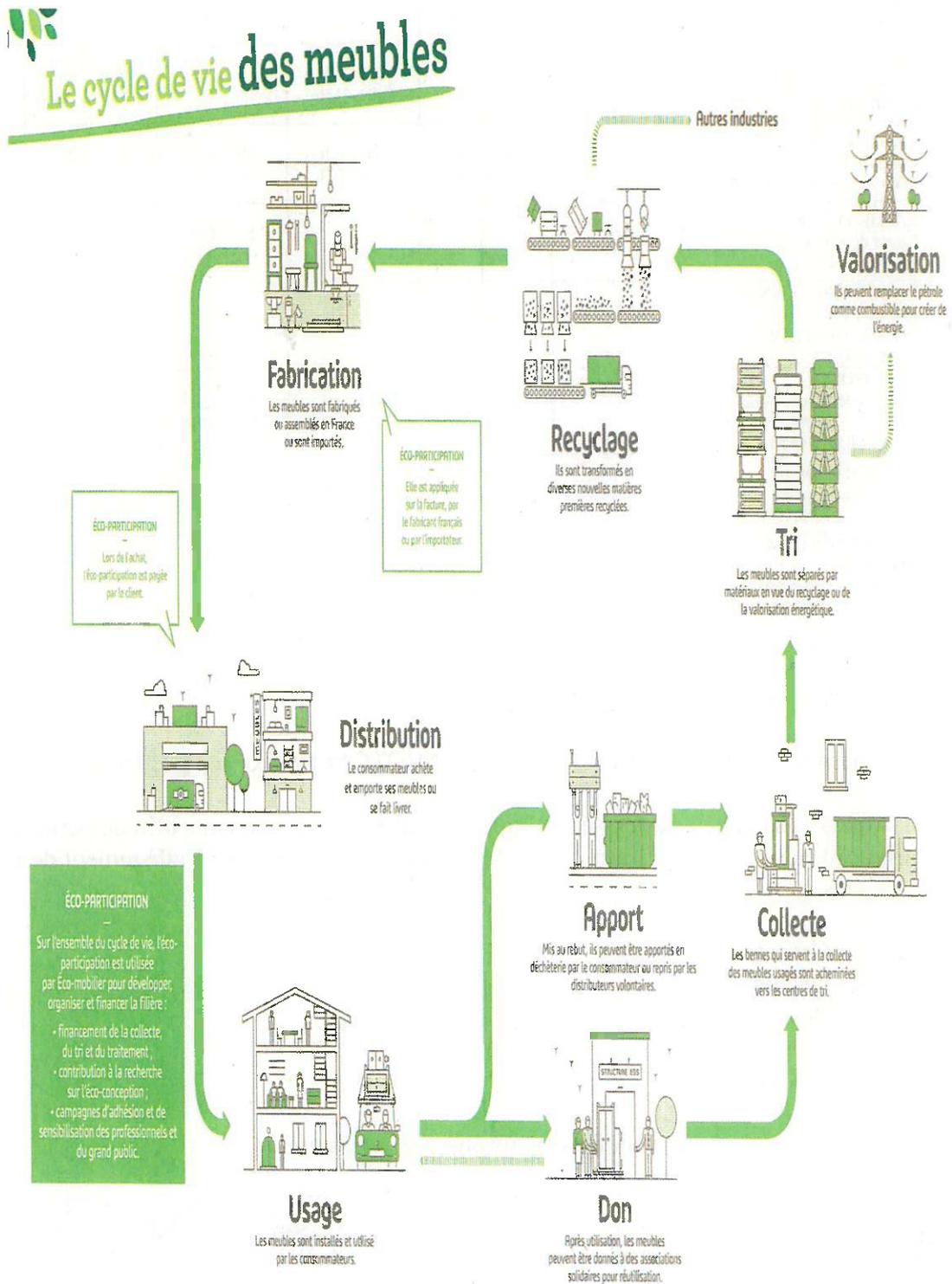
- Gravats,
- Déchets Verts,
- Bois traité,
- Bois non traité,
- Ferrailles,

Tous les produits suivants peuvent désormais être récupérés et recyclés :



- Capsules à Café en aluminium,
- Cartouches d'encre,
- Ampoules et néons,
- Piles et batteries,
- Vêtements, chaussures et sacs à main,
- Petits et gros électro-ménager,
- Eco-Mobilier,
- Récup' verre,
- Colonne ou conteneur ou benne papier et carton (suivant la déchèterie).

Les bennes éco-mobilier sont désormais présentes sur nos huit Espaces Ecologique.



En 2018, les huit Espaces Ecologiques du Smictom de l'Ouest Audois ont également été équipés de conteneurs maritimes afin de faciliter les collectes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques :

1 Votre magasin

Doit reprendre gratuitement vos Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

principe du « 1 pour 1 »

Pour tout achat d'un appareil dans votre magasin, ce dernier a l'obligation de vous reprendre votre ancien appareil de même type.

C'EST LE PRINCIPE DE LA REPRISE « UN POUR UN ».

Lors de l'achat d'un appareil neuf, une éco-participation vous est facturée en plus du prix de l'appareil. Cette éco-participation permet de financer la collecte chez les distributeurs ou en collectivité, la dépollution, le recyclage et la valorisation des équipements usagers.

2 Les déchèteries

Votre collectivité a mis en place des déchèteries spécialement équipées pour accueillir vos DEEE.

• APORTEZ VOS DEEE À LA DÉCHÈTERIE.

Un agent de votre collectivité vous aidera à les trier.

Déchèterie

3 Les points de collecte spécifiques

• APORTEZ VOS DEEE EN ÉTAT DE MARCHÉ AUX ASSOCIATIONS OU À UNE RESSOURCERIE - RECYCLERIE.

Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (comme EMMAUS, ENVIE) remettent les DEEE en état de marché. Ils sont ensuite revendus dans des magasins spécialisés. Avant de jeter vos DEEE, vous pouvez aussi tenter de les revendre.

partenaire de **EcoLogic**

Qu'est-ce qu'un DEEE ?

Perceuses, réfrigérateurs, fers à repasser... et aussi téléphones portables, ordinateurs, lave-vaisselles... sont des appareils électriques et électroniques de la vie quotidienne. Arrivés en fin de vie, ils deviennent des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Fonctionnant grâce à des courants électriques, ils sont reliés au secteur par des prises ou alimentés par des piles ou des accus.

On distingue trois grandes catégories :

- Le Gros électroménager**
- Les écrans**
- Les petits appareils en mélange (PAM)**

La seconde vie, par réemploi ou valorisation

Une fois collectés, vos anciens équipements électriques et électroniques seront transportés puis regroupés...

réemploi

Remise en état dans des centres d'insertion par le travail

Mise en vente du produit dans le circuit de l'occasion

OU

valorisation

démantèlement dépollution

réparation transformation

traitement

matériaux valorisation

Anciens appareils électriques et électroniques, Une seconde vie ?

Chaque année en France 1,7 million de tonnes* de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont générées.

Dans un souci environnemental et pour limiter au mieux les pollutions de ces matériels lors de leur fin de vie, la récupération, la valorisation et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) font l'objet d'une nouvelle législation. Depuis le 15 novembre 2006 les DEEE doivent être triés, dépollués, recyclés et valorisés.

Chaque citoyen est invité à se débarrasser de ses DEEE en respectant l'environnement.

* Source ADEME

3 solutions vous sont proposées

EcoLogic
Organise la valorisation des DEEE

Espace Ecologique 6760 L. 41, Boulevard de la République, 21200 CHARENTAINE
Tél : 03 80 80 172, Fax : 03 80 87 96 18
www.eco-logic-france.com

4- LES CONDITIONS D'ACCES AUX ESPACES ECOLOGIQUES

➤ L'accès aux particuliers

Pour les particuliers, les apports sont gratuits mais restent limités à 1 m³ par jour pour les déchets solides et à 10 litres par jour pour les déchets liquides.

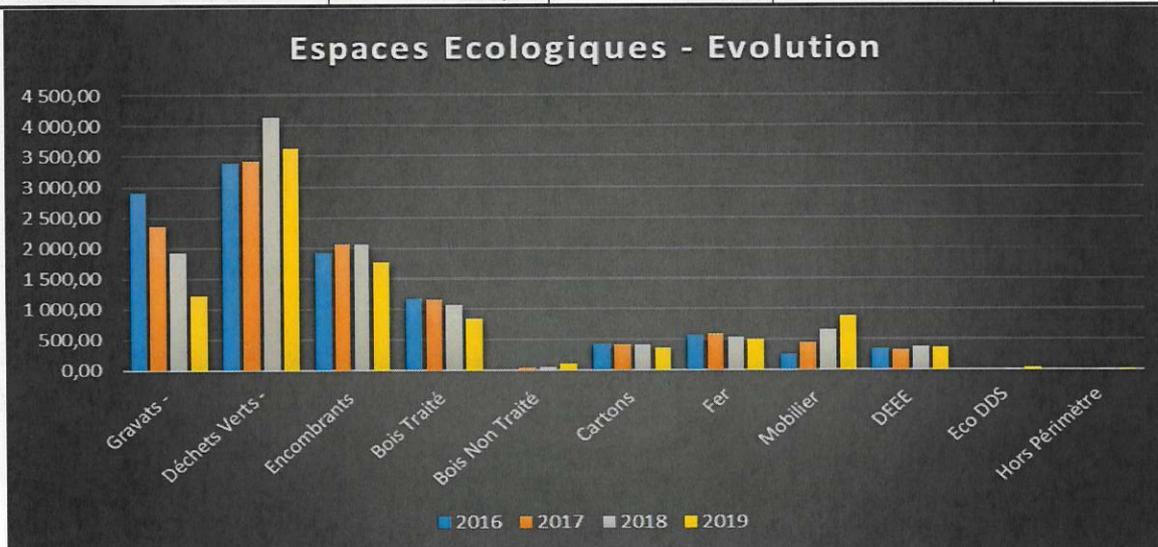
➤ L'accès aux Professionnels (depuis le 1^{er} avril 2018)

Les professionnels ne sont plus acceptés sur nos Espaces Ecologiques depuis le 1^{er} avril 2018

En effet, deux déchèteries spécialement aménagées pour les professionnels se sont installées sur le territoire du Smictom de l'Ouest Audois. De ce fait, nos Espaces Ecologique sont désormais réservés aux particuliers résidants sur notre territoire.

5- RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES PAR LE SMICTOM SUR LES ESPACES ECOLOGIQUES (en Tonne) :

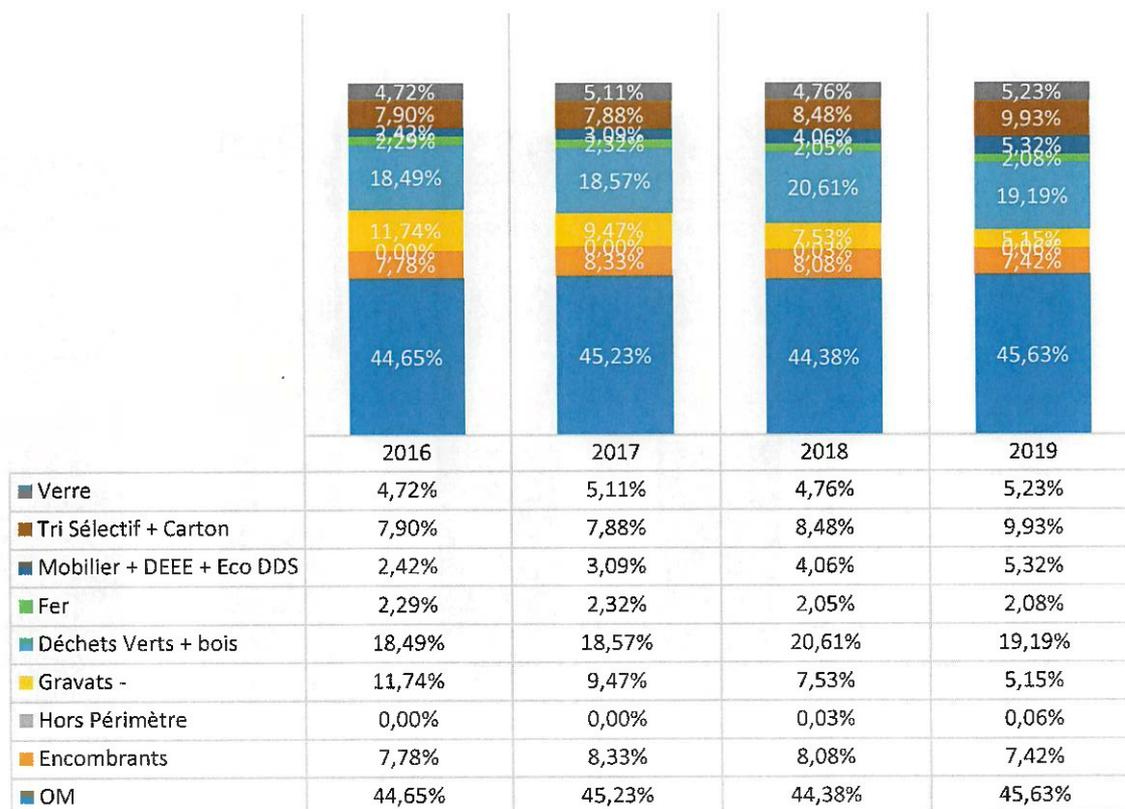
Espaces Ecologiques				
	2016	2017	2018	2019
Gravats -	2 907,16	2 353,46	1 926,62	1 227,71
Déchets Verts -	3 394,82	3 430,60	4 152,37	3 635,12
Encombrants	1 925,47	2 070,26	2 066,68	1 769,08
Bois Traité	1 163,62	1 158,31	1 072,34	846,77
Bois Non Traité	20,50	24,88	49,00	96,26
Cartons	419,94	419,50	407,34	361,50
Fer	567,62	575,25	524,29	496,58
Mobilier	249,80	441,70	645,59	882,82
DEEE	349,22	325,05	380,44	361,10
Eco DDS	0,00	0,00	13,89	25,37
Hors Périmètre	0,00	0,00	8,41	13,31
TOTAL EE	10 998,15	10 799,02	11 246,97	9 715,63



DECHETS PAR HABITANTS DU SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS EN KG



DECHETS PAR HABITANTS DU SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS EN POURCENTAGE



D – ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION DES DECHETS

1 - ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

➤ Réunions publiques

Le Smictom de l'Ouest Audois a pu constater l'implication des six premières communes qui ont bénéficiées du nouveau mode de collecte du tri sélectif en organisant des réunions publiques avec le concours de Monsieur Alain CARLES, Président du Smictom et Madame Hélène ROQUES, Responsable Administrative et Technique du Smictom, et en introduisant un article dans leur journal municipal :

Les Réunions publique du mois de mars pour un passage en bacs de regroupement du tri au 1^{er} avril :

- ✚ Verdun Lauragais : le 26,
- ✚ Carlipa : le 27,
- ✚ Villemagne : le 28.



Les Réunions publique du mois de juin pour un passage en bacs de regroupement du tri au 1^{er} juillet :



- ✚ Saint Martin Lalande : le 18,
- ✚ Lasbordes : le 25,
- ✚ Saint Papoul : le 27.

Les Réunions publique du mois de septembre pour un passage en bacs de regroupement du tri au 1^{er} octobre :

🚦 Laurac : le 19,

🚦 Plavilla : le 25,

🚦 La Cassaigne : le 26,



🚦 Laurabuc : le 2 octobre,

Les Réunions publique du mois de décembre pour un passage en bacs de regroupement du tri au 1^{er} janvier 2020 :

🚦 Orsans : le 9,

🚦 Fanjeaux : le 10,

🚦 Lasserre de Prouille : le 11.



Cette communication a permis une très nette évolution de tonnage du tri sélectif

(Voir les tableaux de tonnages)

Vu l'augmentation de tonnage du tri sélectif sur les premières communes, il a été décidé que la communication, comme nous l'avions commencée pour la première partie du Smictom de l'Ouest Audois, sera maintenue pour les autres communes.

➤ **Interventions de l'ambassadrice de tri**

1 - ACTIONS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET ACTIONS CORRECTRICES SUR L'ANNEE 2019

Le SMICTOM de l'Ouest Audois a transféré la compétence communication au COVALDEM11, mais a conservé son ambassadrice de tri durant la transition des Caissettes Jaunes au Bacs de regroupement afin de faire adhérer au mieux ce nouveau mode et ces nouvelles consignes de tri au plus grand nombre d'administrés au fur et à mesure que les communes optées pour ce nouveau mode de collecte.

Voici ci-après les interventions de l'ambassadrice de tri durant l'année 2019.

a/ Interventions :

Les animations réalisées auprès des enfants constituent la majorité des interventions.

Établissement ou Evènement	Public visé	Date
Ecole de Belpech	Elèves de CM	10 janvier
Ecole de Montferrand	Elèves en Temps d'Activité Périscolaire	18 mars, 14 mai
Ecole élémentaire Jean Moulin de Castelnaudary	Elèves de CP à CM	16 mai, 21 mai, 11 juin, 13 juin, 20 juin
Visite de « Tri Aventure » à Carcassonne	Elèves de CE à CM de l'école de Verdun-En-Lauragais	4 juin

Établissement ou Evènement	Public visé	Date
Ecole de Verdun-En-Lauragais	Elèves de CE à CM	6 juin
Ecole de Lasbordes	Elèves de CE	6 juin
Stand lors de la fête des Fruits et Légumes de Castelnaudary	240 Elèves de CE des écoles de Castelnaudary	18 juin
Ecole Prosper Estieu de Castelnaudary	Elèves en Temps d'Activité Périscolaire	10 octobre, 5 novembre
Ecole de Pexiora	Elèves de CE à CM	28 novembre
Ecole de Pexiora	Elèves maternelles en Temps d'Activité Périscolaire	3 décembre

Pour cibler une action et un public, des interventions en porte-à-porte sont réalisées :

Secteur / public ciblé	Action correctrice	Date
Rue Grimaude / résidence « Closerie Du Canal » à Castelnaudary	Modification équipement de tri et rappel consignes	20 mars
« La Bousquette » à Mas-Saintes-Puelles	Rappel tri	25 juin
Centre-ville Castelnaudary	Changements de jour de collecte caissette jaune sur plusieurs rues	12 juillet
3 quartiers centre de Montréal	Rappel tri	5 août
« Latrie » à Mas-Saintes-Puelles	Rappel tri	7 août
« Guimbaud » à Castelnaudary	Rappel tri	19 août

Secteur / public ciblé	Action correctrice	Date
Résidence « Le Palissy » à Castelnaudary	Rappel tri	29 août
« Les Balcons du Canal » à Castelnaudary	Information sur équipement et tri nouvelles habitations	7 novembre

AVIS DE PASSAGE

COLLECTE DE VOS DECHETS MENAGERS AU LOTISSEMENT « LES BALCONS DU CANAL », CASTELNAUDARY

L'ambassadrice de tri est passée chez vous pour vous informer sur la collecte de vos déchets ménagers.

Vous trouverez ci-joint le principe de collecte et la fiche de consignes de tri pour l'utilisation des colonnes enterrées sur le lotissement « Les Balcons du Canal ».

Vous pouvez nous contacter si vous avez des questions, au tél. : 04.68.94.18.63, ou e-mail : secretariat@smictom-ouestaugeois.fr

Merci de votre participation.

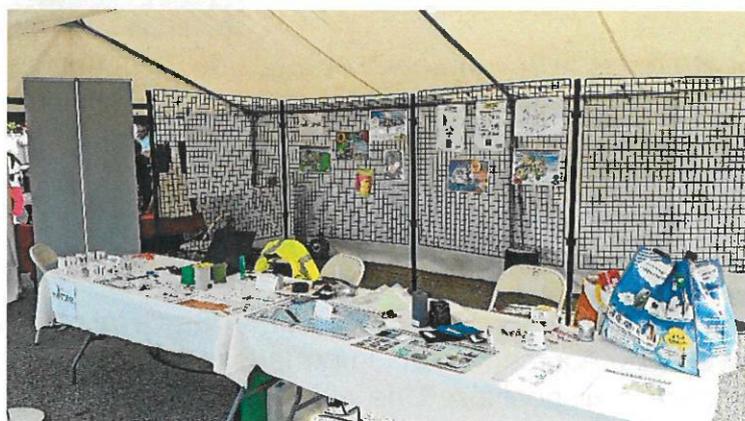
Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par nos soins.

Avis de passage de l'ambassadrice de tri lors de l'opération en porte-à-porte du 7 novembre 2019

Les partenaires (aménageurs, bailleurs, personnel d'établissements par exemple) sont rencontrés sur le terrain.

Partenaire rencontré	Action	Date
Personnel à Gilibert Agriculture	Information sur équipement et tri	11 janvier
Personnel à Le Boat	Rappel tri et résolution problème d'accès pour collecte	11 février
Aménageur/ mairie à rue des Fleurs à Bram	Redéploiement des points de collecte cause travaux de réaménagement de la rue	14 février
Bailleur à résidence « Goupil » Castelnaudary	Contrôle de bac de tri avec bailleur	5 mars
Mairie à Villeneuve-La-Comptal	Résolution problème de collecte sélective sur chemin d'En Palosse	18 juillet
Mairie à Belpech	Propositions d'emplacement pour colonne à verre pour Hameau Marty à Belpech	2 août
Mairies à Fendeille, Fonters-Du-Razes, Laurac, Mireval, Laurabuc, LA Cassaigne, Cazalrenoux, Lafage, Villautou, Gaja-La-Selve, Ribouisse, Plaigne	Remise des sacs de précollecte et flyer en mairie, pour changement de mode de collecte	Du 2 au 5 septembre
	Mise en place d'autocollants sur bacs de tri pour changement de mode de collecte	25, 26 septembre et 5 décembre

Mairie à Fonters-Du-Razes	Installation avec M. le Maire des bacs de tri pour changement de mode de collecte	27 septembre
Partenaire rencontré	Action	Date
Personnel à Hôtel du Canal Castelnaudary	Information sur changement de mode de collecte du verre	11 octobre
Mairie à Saint Amans	Installation avec M. le Maire d'un bac de tri pour changement de mode de collecte	29 octobre
Personnel cantine à l'école de Pexiora	Rappel consignes et conseils sur mise en place de tri en restauration scolaire	29 novembre
Mairie à Villeneuve-Lès-Montréal	Remise d'autocollants pour bacs en mairie, pour changement de mode de collecte	26 décembre



Stand lors du « Salon Sénior » à Bram le 5 octobre 2019
Et échange d'information avec les visiteurs

b/ Site Internet du SMICTOM de l'Ouest Audois :

Nous rappelons que les modifications de collecte liées aux jours fériés ou autres perturbations, sont facilement disponibles par « Flash-Infos » en page d'accueil.

Le site officiel est consultable à l'adresse www.smictom-ouestaudois.fr



Capture d'écran du flash Infos de Noel

2 - ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

Le SMICTOM de l'Ouest Audois poursuit sa mise à disposition de composteurs de jardin pour les ménages et projets éducatifs, toujours dans le but de réduire à la source les déchets produits et pris en charge par la Collectivité.



Ainsi en 2019, 45 composteurs ont été remis avec bio-seaux et guide de compostage. Précisément il s'agit de

-
- 38 Picumnus de 400 litres,
- 7 Compostys de 620 litres.

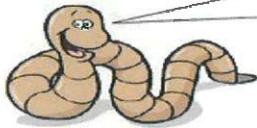
L'ambassadrice de tri est également formée « guide composteur ». Grâce à cela, un accompagnement est proposé avec les équipements : informations techniques de compostage et conseils lors de la mise à disposition. Une aide téléphonique ou chez l'habitant est possible pour répondre à ses interrogations sur son compostage.

Le même accompagnement est proposé aux écoles qui désirent s'équiper. Cette thématique est alors abordée en animation dans l'établissement.

Les écoles qui souhaitent l'équipement gratuit, présentent au préalable au SMICTOM de l'Ouest audois leur projet. Celui-ci doit associer la réduction des déchets alimentaires et/ou de jardin à un objectif pédagogique. Le projet doit concerner les élèves et le personnel de l'établissement.

Le compostage dans mon école

Qu'est-ce que "le compostage" ?



Norbert le Ver

Quand une plante meurt, qu'un fruit est abîmé, si on les dépose au bon endroit et après un certain temps, leurs "déchets" se transforment en compost ! Et ça, c'est cool, parce que je peux y vivre, et manger !

Qu'est-ce qu'un composteur ?

C'est comme une deuxième maison !

Je peux y manger autant que je le souhaite, je peux aussi y dormir à l'abri et au chaud, en plus de ça, il y a assez de place pour tous mes amis ...



Math le Mille-pattes



Zoé l'Araignée



Elle la Fourmi

Marlon le Papillon



Pourquoi composter ?



Tu vas transformer les déchets fermentescibles (épluchures, restes de repas, fruits et légumes abîmés...) en compost ! Une terre bonne et riche pour le sol et les plantes :

Et en plus de ça, ta poubelle sera drôlement allégée !

Que dois-je faire ?

Lorsque tu manges à la cantine, à la fin du repas, pense à bien séparer les déchets compostables des autres déchets comme les pots de yaourts, les papiers d'emballages ...



E – COMPTE ADMINISTRATIF

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5 327 899,43	5 145 712,84	0,00	0,00	181 986,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	482 100,00	440 405,48	0,00	0,00	41 694,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	39 000,00	33 395,90	0,00	0,00	5 604,10
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 848 799,43	5 619 514,22	0,00	0,00	229 285,21
66	Charges financières	14 500,00	14 355,70	0,00	0,00	144,30
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	4 804,80	0,00	0,00	7 195,20
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 875 299,43	5 638 674,72	0,00	0,00	236 624,71
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	100 000,00	102 345,81			-2 345,81
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		100 000,00	102 345,81			-2 345,81
TOTAL		5 975 299,43	5 741 020,53	0,00	0,00	234 278,90
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	80 000,00	94 122,77	0,00	0,00	-14 122,77
70	Produits services, domaine et ventes div	193 000,00	172 821,95	0,00	0,00	20 178,05
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	5 439 850,00	5 617 955,18	0,00	0,00	-178 105,18
75	Autres produits de gestion courante	69 000,00	57 493,37	0,00	0,00	11 506,63
Total des recettes de gestion courante		5 781 850,00	5 942 393,27	0,00	0,00	-160 543,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 813,39	0,00	0,00	-11 813,39
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 781 850,00	5 954 206,66	0,00	0,00	-172 356,66
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		5 781 850,00	5 954 206,66	0,00	0,00	-172 356,66
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 193 449,43				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	152 000,00	75 346,29	68 933,51	7 720,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 140,00	0,00	0,00	33 140,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	185 140,00	75 346,29	68 933,51	40 860,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 100,00	42 013,04	0,00	86,96
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	42 100,00	42 013,04	0,00	86,96
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	227 240,00	117 359,33	68 933,51	40 947,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	227 240,00	117 359,33	68 933,51	40 947,16
	Pour information	(2) 11 245,25			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	27 239,00	0,00	0,00	27 239,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	11 245,25	11 246,25	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	38 485,25	11 246,25	0,00	27 239,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	138 485,25	11 246,25	0,00	127 239,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	100 000,00	102 345,81		-2 345,81

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		100 000,00	102 345,81		-2 345,81
TOTAL		238 485,25	113 592,06	0,00	124 893,19
Pour information		(2) 0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

